

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2024

DELIBERATION N°2024.00421

DISPOSITIF WELCOME PACK DESIGN - ACCOMPAGNEMENT DE L'ENTREPRISE SML

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 28 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 67

Nombre de présents : 40

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de voix : 46

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : M. Charles DALLARA

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JULIEN, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. François DRIOL donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. David FARA donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET

RECU EN PREFECTURE

Le 12 juillet 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240704-D2024004210

Date de mise en ligne : 12 juillet 2024

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Patrick BOUCHET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET,
M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Patrick MICHAUD, M. Yves MORAND,
M. Gaël PERDRIAU, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2024

DISPOSITIF WELCOME PACK DESIGN - ACCOMPAGNEMENT DE L'ENTREPRISE SML

Un dispositif d'accompagnement des startups a été mis en œuvre pour accélérer la création des « pépites » de demain et affirmer la position de Saint-Etienne au sein de la French Tech Saint-Etienne Lyon.

L'un des objectifs vise à l'accélération de l'innovation en favorisant les interfaces entre laboratoires et startups, en soutenant la réalisation de démonstrateurs et en développant les aides dans le domaine du design, du numérique et des hautes technologies.

Concernant le domaine du design, Saint-Etienne Métropole et les équipes de la Cité du design font le constat que celui-ci est trop souvent le chaînon manquant des actions de compétitivité et d'efficacité des entreprises. A ce titre, le dispositif Welcome Pack Design a été mis en place afin d'inciter les entreprises à innover par le design (délibération du Bureau métropolitain du 11 mai 2023).

L'objectif est d'accompagner les entreprises à passer le pas et à expérimenter le design afin de pouvoir en mesurer tous les effets positifs : différenciation, meilleure acceptation par le marché, accélération des processus d'innovation, etc.

Dans ce cadre-là, l'entreprise SML, Serrurerie Métallerie de la Loire, dirigée par Sébastien BEAUCHENE et siégeant ZAC de Montrambert, 42150 La Ricamarie, souhaite mobiliser cette nouvelle aide à l'innovation afin de concevoir et prototyper des plots industriels permettant de sécuriser les environnements de travail, en intégrant la notion d'éco-responsabilité.

L'entreprise SML

L'entreprise SML, Serrurerie Métallerie de la Loire, créée en 1995, est une entreprise experte en serrurerie-métallerie, répondant à l'ensemble des lots serrurerie-métallerie, notamment pour les bâtiments logistiques et industriels : barrières de protections, escaliers, échelles, petites structures métalliques, serrurerie et métallerie diverses.

SML s'engage dans une démarche ambitieuse de décarbonation de ses activités car le contributeur principal à l'empreinte carbone de SML est l'acier auquel il faut trouver une alternative décarbonée.

Le projet « plots de protection industrielle » consiste donc à penser, concevoir et prototyper des plots industriels permettant de sécuriser les environnements de travail, en intégrant la notion d'éco-responsabilité. Ces protections, permettent de prévenir les accidents et les dommages, et garantissent la sécurité du personnel et du matériel, par la délimitation des zones de trafic, de stockage, de convoyage.

Pour contribuer au développement économique local, durable, social et solidaire, la société SML souhaite concevoir une partie de sa gamme en utilisant des matériaux entièrement ou partiellement issus de la biomasse.

Dans ce contexte, la société SML a sollicité l'accompagnement du cabinet d'innovation spécialisé dans le design industriel « dooingstudio », afin de réaliser une étude design global dans le cadre du dispositif Welcome Pack Design.

La convention jointe en annexe définit les étapes de l'accompagnement par le cabinet de design et les modalités financières de l'aide de la Métropole.

La demande de financement

La société SML a sélectionné le designer DOOINGSTUDIO pour la réalisation de cette prestation d'un montant de 25 000 € HT soit 30 000 € TTC.

Dans le cadre du Welcome Pack Design, 80 % de la prestation est prise en charge soit 20 000 € HT dans le cas présent.

Le financement de la prestation sera versé sous forme de subvention d'investissement à l'entreprise SML en deux fois :

- un acompte de 50 % à la notification de la convention soit 10 000 € HT.
- le solde sur présentation de factures et des livrables par l'entreprise.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement d'une subvention d'investissement à l'entreprise SML de 20 000 € versée en deux fois pour concevoir et prototyper des plots industriels permettant de sécuriser les environnements de travail, en intégrant la notion d'éco-responsabilité ;**
- **approuve la convention ci-jointe à intervenir et autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget d'investissement Innovation et numérique - INUM/20421/SUFT.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Charles DALLARA

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE